



Activez nos notifications pour recevoir les dernières informations importantes.

Bâtir l'entre

[Plus tard](#)

[J'active](#)

L'entreprise doit se réinventer pour porter l'ambition commune d'un avenir plus respectueux des hommes et de la planète, contribuant activement au bien commun. Et il est urgent d'engager les entreprises dans cette transformation. La liste des signataires est à retrouver à la fin de la chronique.



Contribution externe

Publié le 20-02-2024 à 08h30

[Enregistrer](#)



Un mouvement de fond s'opère sans pour autant qu'un cadre européen n'existe encore à ce stade. ©Copyright (c) 2018 jamesteohart/Shutterstock. No use without permission.

[Partager](#)

L'entreprise doit se réinventer. Pour accélérer la transition écologique et sécuriser les engagements des entreprises, il faut un cadre légal, un nouveau contrat social et écologique de l'entreprise !

Plusieurs initiatives ont émergé en Europe : en 2012, l'Italie introduit le statut de Società Benefit adopté par plus de 3 600 entreprises. En 2019, la France crée la qualité de Société à Mission avec 1 400 entreprises aujourd'hui. En 2022, l'Espagne a suivi et d'autres pays de l'Union européenne ont engagé des réflexions en ce sens, notamment **la Belgique** <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2023/07/25/la-societe-a-mission-air-du-temps-ou-prefiguration-de-lentreprise-du-futur-E4VOTN2ATFENNH4SI5OJ3T6CYA/> >. Au total, sont donc déjà plus de 5 000 entreprises de toutes tailles, représentant plus d'un million d'emplois, avec une ambition de transformation dont l'engagement est basé sur des valeurs communes : la solidarité, les droits humains, l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations, le développement de l'emploi local, le respect de l'environnement, la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique...

Nos dernières vidéos

Appel à l'élaboration d'une directive

Un mouvement de fond s'opère sans pour autant qu'un cadre européen n'existe encore à ce stade. Chefs d'entreprise, nous croyons à l'entreprise comme puissant levier de transformation de la société, pour autant qu'elle s'engage avec sincérité, clarifie sa contribution, l'impact positif qu'elle cherche à avoir, qu'elle se dote d'un cadre structurant, en s'inscrivant dans une démarche de progrès.

Publicité

Reconnaissant les progrès portés par les mouvements coopératifs et l'économie sociale et solidaire, on constate que l'on a besoin aujourd'hui d'un cadre européen universel et crédible de l'engagement d'entreprise qui puisse être adopté par toutes les formes juridiques et embrasser la diversité des engagements, singuliers à chaque entreprise, chaque secteur d'activité, chaque pays. Devant l'ampleur des défis (climatiques, biodiversité, sociaux...), c'est d'un changement de paradigme dont nous avons besoin : il nous faut refonder l'entreprise ! Pour accélérer la transition de toute l'économie, nous œuvrons à la mise en place d'un nouveau modèle d'entreprise contribuant activement au bien commun, qui structure, pérennise, sécurise et crédibilise les engagements de l'entreprise.

Les premières TPE-PME et grandes entreprises qui ont mis en place ce cadre légal, en France ou en Italie, en mesurent les effets positifs : une plus grande mobilisation des salariés, répondant à leur quête de sens, une marque employeur renforcée, un levier d'innovation et de différenciation, une triple performance, économique, sociale et environnementale.

C'est pourquoi nous appelons à l'élaboration d'une directive européenne incitant l'ensemble des États membres à adopter un cadre juridique qui reprenne les grands principes suivants :

- **un cadre légal** dans lequel les entreprises s'engagent de manière volontaire et proactive dès leur création ou dans une trajectoire de transformation, quels que soient leur forme juridique, leur taille et leur secteur d'activité ;

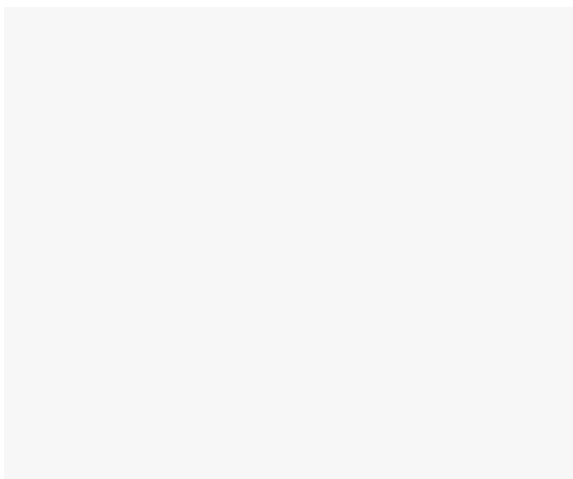
- **l'inscription dans leurs statuts de leur raison d'être et de leurs engagements sociaux et environnementaux**, en lien avec l'activité de l'entreprise ;

- **un mécanisme de contrôle externe et une obligation de transparence** dont les dispositions sont définies par chaque État membre (par exemple : autorité publique de contrôle, organisme tiers indépendant...);

- **un mécanisme de contrôle interne** incluant a minima un référent salarié pour les TPE/PME, et pour la gouvernance des plus grandes entreprises, un comité dédié exclusivement au suivi des engagements, indépendant du conseil d'administration, intégrant obligatoirement un salarié et avec une recommandation forte d'intégrer des parties prenantes - clients, partenaires, fournisseurs, acteurs du territoire, actionnaires... -, des ONG, des experts, des chercheurs... ;

- **la possibilité d'étendre le concept de responsabilité fiduciaire et de protection des administrateurs**, qui doivent être garants non seulement des bons résultats économiques de l'entreprise mais aussi du respect de son objectif de contribution positive pour la société.

Cette démarche s'inscrit en complément du Pacte vert européen (*Green Deal*) et des travaux autour des directives sur la taxonomie verte et sur la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), ces nouveaux modèles d'entreprise servant de guide à l'approche de double matérialité.



L'ESG manager : un rôle crucial en entreprise, mais particulièrement exigeant

Vision européenne de l'économie contributive

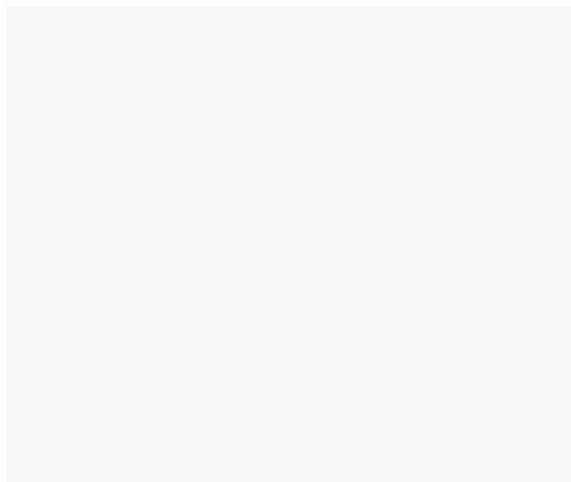
Après l'adoption par plusieurs États membres, l'impulsion de l'Union européenne pour une directive en vue de promouvoir un cadre légal de l'engagement de l'entreprise est désormais nécessaire pour changer d'échelle, embarquer davantage de grands groupes européens à la recherche d'une harmonisation des dispositifs et accélérer un déploiement dans l'ensemble des États membres.

C'est un enjeu de souveraineté, celui d'affirmer une vision européenne de l'économie contributive. Il y a urgence, c'est le moment d'accélérer pour bâtir un nouveau modèle de société, une économie soutenable, l'entreprise de demain, portant de nouveaux récits enthousiasmants et inspirants, répondant aux aspirations des citoyens en Europe et au-delà.

Premiers signataires

Guillaume DESNOËS, co-président de la
Communauté des entreprises à mission (France);
Mauro DEL BARBA, président d'Assobenefit (Italie);
Emery JACQUILLAT, co-fondateur de la
Communauté des entreprises à mission, Référent
Europe et président de la CAMIF (France); Laurence
MÉHAIGNERIE, co-fondatrice de la Communauté
des entreprises à mission et présidente de CITIZEN
CAPITAL (France); Benoît QUITTRE, président de
KAYA, Coalition belge des écopreneurs (Belgique);
Florence GUÉMY, présidente du Groupe BAYARD
(France).

Publicité



Cosignataires belges

Louis AMORY, Maisons BLAVIER; Emmanuel ANDRIES, D-SIDE; Muriel BERNARD, eFARMZ; George BLACKMAN, REALCO; Thomas BLAKE, PLUO; Olivier BOUCHE, CORPORATE REGENERATION; Jo BUEKENS, PILARIO; Olivier de CARTIER, COPAINS.GROUP; Philippe CHEVALIER, N-SIDE; Hadewig de CORTE; Jacques CRAHAY, past-CEO COSUCRA; Thibaut GEORGIN, consultant et administrateur de sociétés; Olivier GEVART, CREDAL; Jan HAEMERS, HAEMERS TECH; Alexandre HELSON, Maison DANDOY; Salvatore IANNELLO, La Chocolaterie GALLER; Françoise JOLLY, NAXHELET; Luc LANGER, MATERIA NOVA; Chuck de LIEDEKERKE, SOIL CAPITAL; Philippe LOVENS, URBIKE; Amélie MATTON, ECOSTERYL; Christian ROGGE MAN, GRAMITHERM Europe; Frédéric ROUVEZ, EXKI; Lionel SLUSNY, SHIPERISE; Chantal SOHIER; Christine THIOUX, A-TH&associates; Sophie TRINON, ALPHA INNOVATIONS; Vincent TRUYENS, CORPORATE REGENERATION; Denis ULENS, IDEEO; Jean de VILLENEUVE BARGEMONT, CERAN